

## Compte rendu du conseil d'école du lundi 27 février 2023

Présents : M. REVEL, Mme BARBIER, M. MARMET, Mme CORDIER, Mme ANSELME, M. LEVRAT, Mme HELLERINGER, Mme PUTHOD, Mme N'GUYEN, M. MEDINA.

Absents excusés :

M.VIGNERON, Mme MARMET, Mme LASSENE, Mme MEUZY, Mme VALETTE, M. PRIN.

### **1. Fonctionnement de l'école**

#### **1.1 Présentation du protocole pHARe**

Le protocole pHARe consiste à réunir un groupe de travail en cas de harcèlement d'un élève.

La prise en charge est faite par la circonscription. *Voir flyer en annexe.*

Le résultat de l'enquête ne donne pas forcément lieu à une sanction de/des élève(s) parce que cela est contreproductif du fait que le ou les harceleurs peuvent vivre des situations difficiles.

L'objectif de ce protocole est de débloquer la situation. Après une phase d'expérimentation de deux ans dans six académies, le programme de lutte contre le harcèlement pHARe a été généralisé à toutes les académies. Il est obligatoire dans tous les collèges et toutes les écoles élémentaires depuis la rentrée 2022.

En 2022, il y a eu 10 enquêtes sur la circonscription de Poncin avec un taux de réussite de 100 %.

#### **1.2 Installation des nouvelles barrières pour sécuriser l'accès à l'école.**

Les barrières côté parking ont été installées durant les vacances scolaires du mois de février par les agents communaux.

### **2. Projet d'école 2023-2028**

Le nouveau projet d'école sera mis en œuvre à partir de la rentrée de septembre 2023. Pour chacun des axes départementaux, l'équipe enseignante a déterminé les priorités suivantes :

Axe 1 : Améliorer les réussites et réduire les inégalités

- En français : Améliorer le travail sur l'oral pour favoriser l'écrit

- En mathématiques : Améliorer la résolution de problèmes

Axe 2 : Développer les parcours éducatifs de l'élève

- Le PEAC (Parcours Educatif Artistique et Culturel) : Fréquentation très régulière d'œuvres diverses + Favoriser la créativité et l'expression des émotions
- Le parcours citoyen : Se construire dans une démarche citoyenne et éco-responsable
- Le parcours éducatif de santé – EPS : Apprendre à améliorer ses performances, à se dépasser + Apprendre à connaître son corps
- La fluidité du parcours de l'élève : Harmoniser les livrets d'évaluation

Axe 3 : Prendre en compte le Climat scolaire et bien-être à l'école

- Rendre le climat serein pendant les récréations

Axe 4 : Développer les relations avec les partenaires et les familles

- Faire entrer les parents dans l'école

Ces priorités doivent être validées par l'Inspectrice de l'Education Nationale (IEN) de notre circonscription. L'équipe enseignante devra ensuite établir quelles actions sont à mettre en place pour travailler chaque priorité.

### **3. Perspectives pour l'an prochain**

En novembre 2022, il y avait 76 élèves en prévision pour l'année scolaire 2023.

Il y a un risque de fermeture de classe pour 2023. Il y aurait ainsi 3 niveaux par classe de 27 élèves. Le niveau CE2 serait scindé en 2 groupes et répartis dans 2 classes.

La prochaine réunion de l'administration aura lieu le 6 mars 2023 pour statuer sur la fermeture ou non de la classe.

Le risque de fermeture est également dû au fait qu'il n'y a pas de création de postes l'an prochain dans le département de l'Ain.

La décision est prise en regardant les effectifs des 3 dernières années ainsi que les prévisions pour les 3 années à venir. Cependant, il y a peu de naissances sur la commune ces deux dernières années.

### **4. Budgets 2023**

Le bilan du marché de Noël 2022 est de 233 € alors qu'il était de 180€ en 2021.

La formule de l'achat « par don » des réalisations des enfants est retenue pour l'année prochaine.

Le budget versé par la mairie de Nivigne et Suran est de 50€ par élève, il sera voté au conseil le 14 mars 2023.

De ce budget sera retenue la somme de 550 € pour le collectif (papier, feuilles à plastifier, enveloppes, pharmacie).

Le résultat de l'opération est divisé par le nombre d'élèves.

La mairie de Pouillat souhaite participer au budget de l'école en versant également 50 € par enfants de la commune scolarisé, soit 300€.

L'assemblée remercie les élus présents pour leur participation au budget de l'école.

Il est à noter que, dans notre école, il y a 2 enfants issus de Villereversure, 3 enfants de Simandre-sur-Suran et 1 enfant de Corveissiat pour lesquelles les communes respectives ne participent pas au budget mais d'autres arrangements existent entre nos communes.

## 5. Projets passés, en cours, à venir

Sur le mois de décembre, il y a eu plusieurs activités :

- **Le mardi 6 décembre 2022** après-midi, les CE et CM sont allés voir, à la salle des fêtes de Bohas, le spectacle « Le petit bal des hippocampes » de La Toute Petite Compagnie, dans le cadre des Petites Scènes Vertes du théâtre de Bourg-en-Bresse.  
Les entrées ont été financées par le Sou des Ecoles, le transport par Grand Bourg Agglo (GBA).
- **Le 5 décembre** matin, ont eu lieu les ateliers de Noël à l'école.
- **Le 10 décembre**, l'école a participé au marché de Noël de la commune.
- **Le 16 décembre**, tous les élèves de l'école ont assisté au spectacle de Noël « Lou et Lola », de la compagnie Les fées à Roulettes, puis le père Noël a distribué des cadeaux individuels à chaque élève (livres, madeleines, clémentines et papillotes) ainsi que des cadeaux pour les classes :
  - Des jeux Smart Games pour les CM
  - Des jeux Smart Games pour les CE en plus facile
  - Des vélos pour les classes des petitsLe tout financé par le Sou des Ecoles de Nivigne et Suran
- **Depuis le 3 janvier**, les CE1, les CM1 et les CM2 vont à la piscine à Carré d'eau. Les maitres-nageurs (un pour la surveillance, un pour l'encadrement des séances) ainsi que les transports sont financés par GBA.
- **Le 24 février**, les élèves de la PS au CE2 ont assisté au spectacle des 3 chardons « Mirabelle et ses amis » dans la salle de motricité de l'école.  
Ce spectacle est financé par le Sou des Ecoles.

Dates et projets à venir :

- **Le 14 mars**, spectacle « La Fabrique », à Pirajoux, dans le cadre des Petites Scènes Vertes, pour les PS-MS et GS-CP.
- **Le 17 mars**, intervention de l'infirmière dans la classe des CM.
- **Le 17 mars**, Festival du court-métrage, organisé par la médiathèque.
- **Le 24 mars**, le carnaval de l'école sur le thème de Picasso + un goûter offert par le Sou des Ecoles. Le carnaval sera ouvert aux parents à partir de 14h00.
- **Le 28 avril**, les photos de classes.
- **Le 2 mai**, une sortie des PS-MS et GS-CP aux grottes de Cerdon. Il y aura la visite des grottes + 2 ateliers.
- Pour les CE et CM, une visite au planétarium de Vaulx-en-Velin, avec 3 activités - la date reste à définir.

- **Le 12 mai**, le CROSS de l'école avec toutes les classes. Un appel est fait aux parents bénévoles pour la journée. La course aura lieu sur le stade de foot.
- **Le 30 juin**, la fête de l'école. Un bal est prévu, avec l'aide des intervenants en musique.

La fin des cours est le 7 juillet.

Une visite du collège est prévue début juillet, la date est à venir.

Généralement, les parents emmènent leurs enfants le matin, il y a différentes activités le matin.

Ensuite le repas au self, puis un retour à l'école l'après-midi.

## **6. Questions**

Aucune question n'a été remontée.

## **7. Remerciement**

L'assemblée tient à remercier toutes les personnes qui aident l'école quotidiennement :

- Les mairies pour leur écoute et leur soutien
- Les employés communaux pour leur disponibilité
- Le Sou des Ecoles pour les nombreuses activités financées
- La Cantine scolaire
- Tous les parents d'élèves qui accompagnent les activités scolaires

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 6 juin.

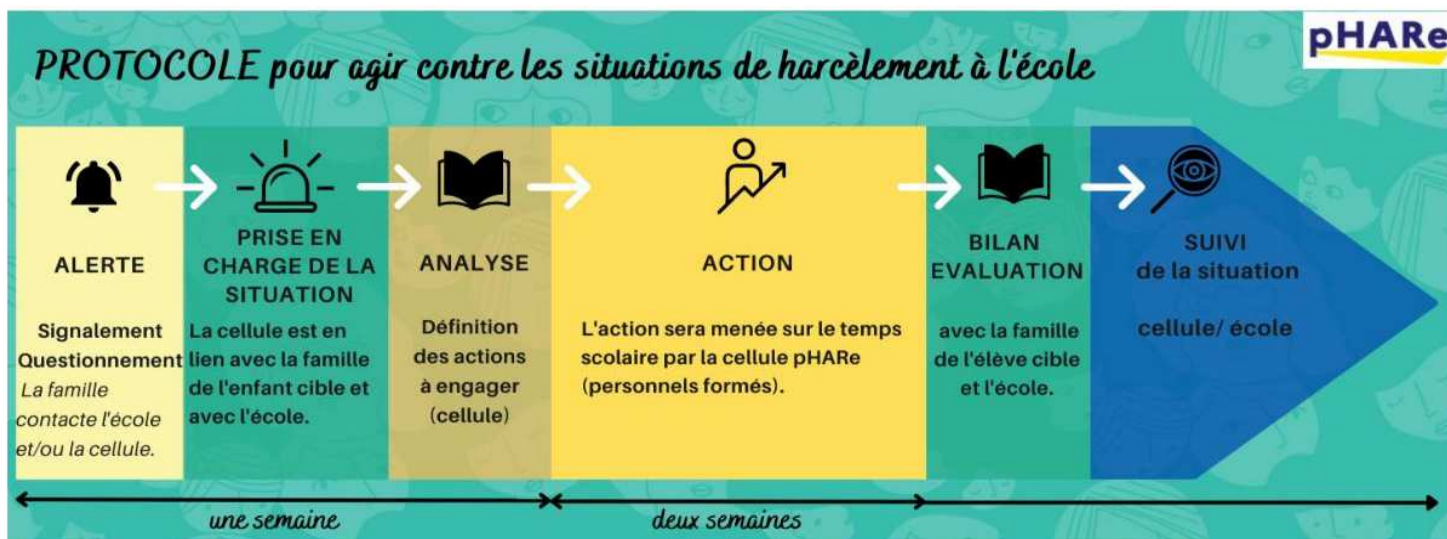
## Annexe

En cette année scolaire 2022/2023, la mise en œuvre de pHARe (programme de lutte contre le HARCÈLEMENT à l'École) consacre l'engagement de tous les établissements (1er et 2nd degré) dans la lutte contre le harcèlement.

Chaque école primaire et élémentaire a signé une charte qui acte son engagement et sa volonté de lutter contre ces situations. Si les écoles maternelles méritent d'être formées et attentives, le programme n'exige pas leur signature de la charte.

Au sein de la circonscription, une **cellule** est constituée et formée aux enjeux et méthode à employer en cas de situation de brimades, moqueries ou autres. Les personnels de cette cellule ont rédigé un protocole applicable à l'ensemble des écoles de la circonscription.

Aujourd'hui, la constitution de la cellule et la mise en place du protocole permettent **réactivité et prise en compte des situations** qui nous préoccupent. **Le lien étroit avec l'école, la famille et l'enfant est une nécessité.**



### Les interlocuteurs de la cellule :

- L'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription
- Une conseillère pédagogique formée aux enjeux et outils de pHARe
- Une enseignante du dispositif Inclusion et Climat Scolaire, formée aux enjeux et outils de pHARe

Cette cellule a vocation à s'agrandir au fil des années avec d'autres personnels formés.

Pour contacter la cellule : [cellulephare.0011458e@ac-lyon.fr](mailto:cellulephare.0011458e@ac-lyon.fr)